

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 21
- procurations : 9
- absents : 3
- ayant pris part au vote : 30

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 30 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JOEL FEULLERAT, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. FREDERIC BAMIERE, M. FREDERIC COMBE, MME DANIELE CABERO, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. GUY MITTAUX, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. FEULLERAT), MME ISABELLE GODEAS (POUVOIR A MME GUEDES), M. YANNICK PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CHRISTINE CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME FLORENCE TOULZE (POUVOIR A M. NAVARRO), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A MME SERRET-PERES), M. JULIEN CADIEU (POUVOIR A M. MITTAUX), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A M. ROFE), M. PHILIPPE GARDE (POUVOIR A MME BEC)

Etaient absents excusés sans procurations : M. LAURENT ORTIC, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME. CHRISTINE GENNARO-SAINT.

M. DENIS MOLET EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2023/97

Objet : Loi SRU - Subvention en faveur du Groupe Les Chalets - Résidence Autonomie.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par la SA des Chalets – Groupe des Chalets (Logements locatifs sociaux et accession sociale à la propriété) d'une demande de subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € afin d'équilibrer financièrement l'opération de réalisation d'une résidence autonomie.

Pour rappel, ce projet consiste en la construction d'une résidence autonomie de 75 logements (70 T1 & 5 T2), salle commune, bureaux administratifs, cuisines...destinés à être loués à des personnes âgées autonomes.

Ces logements sociaux regroupés dans un bâtiment sur sous-sol seront réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par la SA des Chalets. Cette résidence des Chalets sera gérée par l'Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire (ANRASS).

L'architecture du projet en R+2 est très qualitative et participe à l'intégration du projet dans son environnement proche.

Monsieur le Maire présente les éléments économiques :

- L'acquisition de la charge foncière s'élève à 1 273 000 HT €,
- Le coût travaux prévisionnel (démolition, construction et VRD) s'élève à 1 850 € HT/m² SHAB,
- Les loyers de sortie du foyer se situent entre 1 300€ et 1 750€.

Ce chiffre s'explique notamment par plusieurs facteurs :

- Une conjoncture de prix hauts combinés aux taux d'emprunts élevés,
- La réalisation d'un sous-sol, ainsi que des équipements spécifiques au foyer.

Afin de trouver le loyer d'équilibre, entre 1 150€ et 1 450€, permettant d'accueillir un plus large public sénior, la SA des Chalets sollicite une subvention exceptionnelle de 200 000 € auprès de la Commune de L'Union pour permettre la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire ajoute que, conformément à l'article R.302-17 du Code de la Construction et de l'Habitation, le montant de cette subvention sera déductible de la pénalité Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) en 2024. Ainsi, cette somme constitue un investissement de la Commune pour la réalisation d'un projet qui viendrait augmenter le nombre de LLS sur la Commune.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil municipal :

- D'accorder à la SA des Chalets – Groupe des Chalets une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € pour équilibrer financièrement l'opération.
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité moins 3 abstentions (Mmes Gruel et Maurin, M. Dehours) :

- D'accorder à la SA des Chalets – Groupe des Chalets une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € pour équilibrer financièrement l'opération.
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

